

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 14 octobre 2011
(convocation du 3 octobre 2011)

Aujourd'hui Vendredi Quatorze Octobre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure,
M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic,
M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel,
M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice,
M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, Mme LACUEY Conchita,
M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain,
M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic,
Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle,
M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie,
Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard,
M. DUCASSOU Dominique, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude,
M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick,
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard,
Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude,
M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel,
M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis,
M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien,
M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth,
M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. BOBET Patrick
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 11 h 20
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. SAINTE-MARIE Michel M. BAUDRY Claude jusqu'à 11 h 10
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
M. TURON Jean-Pierre à M. TOUZEAU Jean
Mme. BONNEFOY Christine à M. DUART Patrick
M. BRUGERE Nicolas à M. BRON Jean-Charles
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10 h 10
Mme. COLLET Brigitte à Mme. WALRYCK Anne
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
M. DAVID Jean-Louis à CAZENAVE Charles à partir de 11 h 25

M. DAVID Yohan à Mme. BREZILLON Anne
Mme DESSERTINE Laurence à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h
M. DUPOUY Alain à Mme. PIAZZA Arielle
M. EGRON Jean-François à Mme. FAORO Michèle
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 05
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
Mme. HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. JOUBERT Jacques à M. QUERON Robert
M. MAURIN Vincent à M. OLIVIER Michel à partir de 11 h
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. REIFFERS Josy à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 10 h 20
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Réseau TBC - Mesures tarifaires sociales
☐ **Revenu de Solidarité Active (RSA) - Modification d'attribution**
☐ **Décision - Autorisation**

Monsieur DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Afin de faciliter l'intégration économique, professionnelle et sociale des personnes dont les revenus sont les plus modestes, la Communauté urbaine de Bordeaux a mis en place depuis plusieurs années des mesures tarifaires permettant l'accès au réseau tbc soit gratuitement ou à partir du tarif réduit.

Ce dispositif s'appuie aujourd'hui sur les deux délibérations du Conseil de Communauté approuvées au cours de l'année 2003 (n°2003/0235 et n°2003/0687) et par la délibération n°2009/0397 permettant aux bénéficiaires du RSA d'avoir la gratuité des transports à condition :

- d'être demandeur d'emploi ;
- et de ne pas dépasser un plafond de ressources fixé à 70 % du SMIC.

La condition d'être en recherche d'emploi ne permet pas à ceux qui se situent dans une démarche de formation ou d'insertion sociale de bénéficier de ce dispositif. C'est pourquoi il vous est proposé de supprimer cette condition.

Cet élargissement du nombre de bénéficiaires potentiels est difficile à estimer. Toutefois, sur la base d'une hypothèse de +20% du nombre de demandeurs (3 000 personnes), le manque à gagner serait de l'ordre de 600 000 €, calculé à partir d'un coefficient de mobilité de 38 voyages/mois et d'une recette unitaire de 0,42 €/voyage.

Toutefois, une réflexion plus large est en cours d'étude sur l'ensemble du dispositif des mesures tarifaires sociales mises en œuvre sur le réseau Tbc, compte tenu de son impact financier.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU la délibération n°2003/0235 formalisant une délégation de compétence aux Centres Communaux d'Action Sociale pour l'instruction des dossiers.

VU la délibération n°2003/0687 permettant à d'autres catégories de personnes d'entrer dans le dispositif (personnes en formation et bénéficiaires de CEC, anciens combattants, ayant droit de la loi SRU, personnes malvoyantes, demandeurs d'asile.

VU la délibération n°2009/0397 accordant la gratuité du réseau Tbc aux bénéficiaires du RSA demandeurs d'emploi et dont les ressources ne dépasseraient pas 70% du SMIC.

VU l'avis favorable émis par le Bureau du 7 avril 2011.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE : la condition d'être demandeur d'emploi pénalise les personnes se situant dans une démarche de formation ou d'insertion sociale pour bénéficier du dispositif de gratuité.

DECIDE

Article 1 : de maintenir les conditions d'octroi de la gratuité du réseau Tbc aux bénéficiaires du RSA dont les ressources ne dépasseraient pas 70 % du SMIC ;

Article 2 : de maintenir les autres dispositions des délibérations n°2003/0235 et n°2003/0687, dans l'attente des résultats de l'étude en cours sur le dispositif communautaire de mesures tarifaires sociales appliquées sur le réseau Tbc.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.
Le groupe des élus Communistes et Républicains vote contre
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 14 octobre 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
26 OCTOBRE 2011

PUBLIÉ LE : 26 OCTOBRE 2011

M. CHRISTOPHE DUPRAT